

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 septembre 2010

Le Directoire de la société Solucom dans sa réunion du 24 septembre 2010, immédiatement consécutive à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du même jour, a décidé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par cette Assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF, du Règlement européen n°2273/2003, entré en vigueur le 13 octobre 2004 et de la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif au sein du document de référence 2009/10 de la société, publié le 30 juin 2010.

Les principales caractéristiques de ce programme de rachat d'actions sont rappelées ci-dessous :

■ Titres concernés

Actions émises par Solucom cotées au marché NYSE Euronext Paris (code ISIN FR0004036036).

■ Pourcentage de rachat maximum de capital autorisé par l'Assemblée

10% du capital Solucom, déduction des actions déjà auto-détenues, ramené à 5% au titre de l'objectif n° 2 ci-dessous.

■ Prix d'achat unitaire maximum autorisé

Les achats s'effectueront au prix unitaire maximum de 35 euros (hors frais d'acquisition).

■ Objectifs

- ▶ assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Solucom par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- ▶ conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- ▶ attribuer ou céder, selon le cas, des actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou interentreprises, de la mise en œuvre et de la couverture de tout plan d'options d'achat d'actions et de tout plan d'attribution gratuite d'actions ;
- ▶ remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès, par tous moyens, au capital de la société.

- Durée du programme

Jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011, et, en tout état de cause, 18 mois à compter du 24 septembre 2010.

A propos de Solucom

Solucom est un cabinet de conseil en management et système d'information.

Les clients de Solucom sont dans le top 200 des grandes entreprises et administrations. Pour eux, Solucom est capable de mobiliser et de conjuguer les compétences de près de 1 000 collaborateurs.

Sa mission ? Porter l'innovation au cœur des métiers, cibler et piloter les transformations créatrices de valeur, faire du système d'information un véritable actif au service de la stratégie de l'entreprise.

Solucom est coté sur NYSE Euronext et fait partie de l'indice SBF 250.

Solucom a obtenu la qualification entreprise innovante décernée par OSEO Innovation.



Retrouvez l'ensemble de notre communication financière sur www.solucom.fr



Solucom

Pascal IMBERT
Président du Directoire
Tél. : 01 49 03 20 00
Pascale BESSE
Directeur Financier
Tél. : 01 49 03 20 00

Actus Finance

Mathieu OMNES
Relations analystes - investisseurs
Tél. : 01 72 74 81 87
Nicolas BOUCHEZ
Relations presse
Tél. : 01 77 35 04 37